



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La politique nationale SAGE– Les chantiers nationaux *21 septembre 2020*

Murielle EXBRAYAT, Direction de l'eau et de la biodiversité, Bureau de
la politique de l'eau

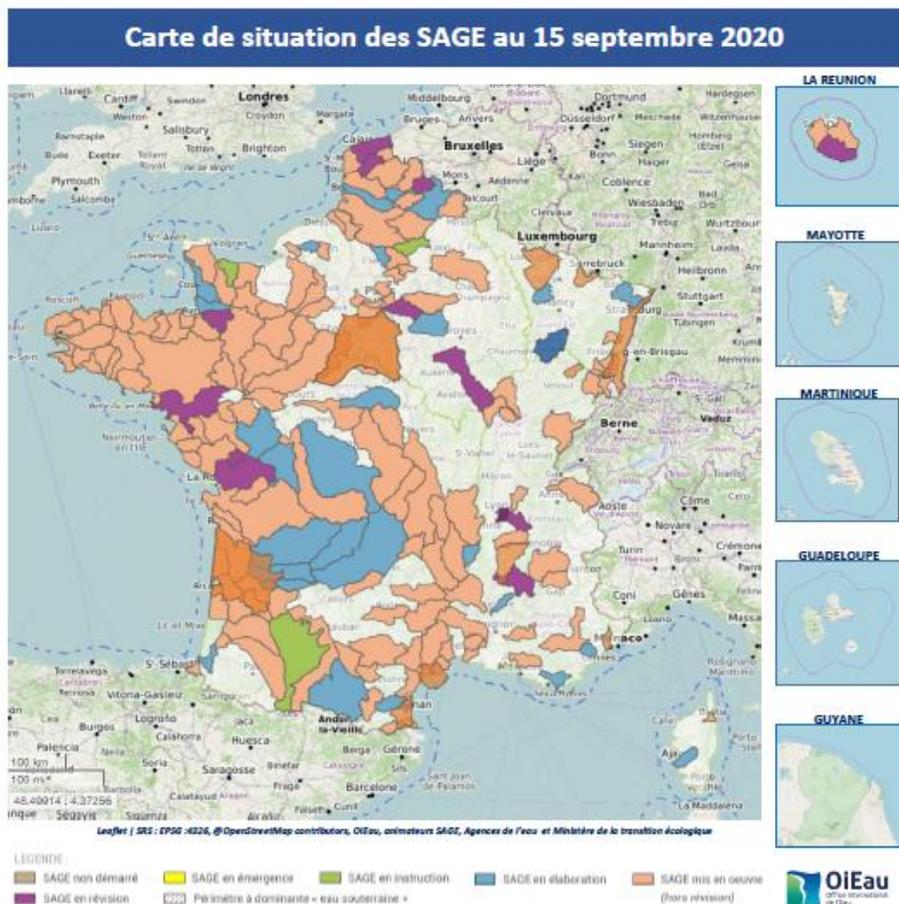


Des évènements structurants pour les SAGE de 2018 à 2020, en lien avec l'aménagement du territoire...

- Suites du séminaire national SAGE 2018 « SAGE & adaptation au changement climatique ».
- Suites de la seconde séquence des Assises de l'eau : Généraliser les SAGE d'ici 2025 où ils sont pertinents et élargir la gouvernance aux acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement (action 18) et Renforcer l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les documents de planification en urbanisme (action 21).
- Suites du chantier sur l'ordonnance « hiérarchie des normes ».

➔ Les Journées techniques SAGE 2020, « L'eau au cœur des territoires »,
les 21, 22 & 29 septembre 2020

Une dynamique croissante de mise en œuvre des SAGE au niveau national :

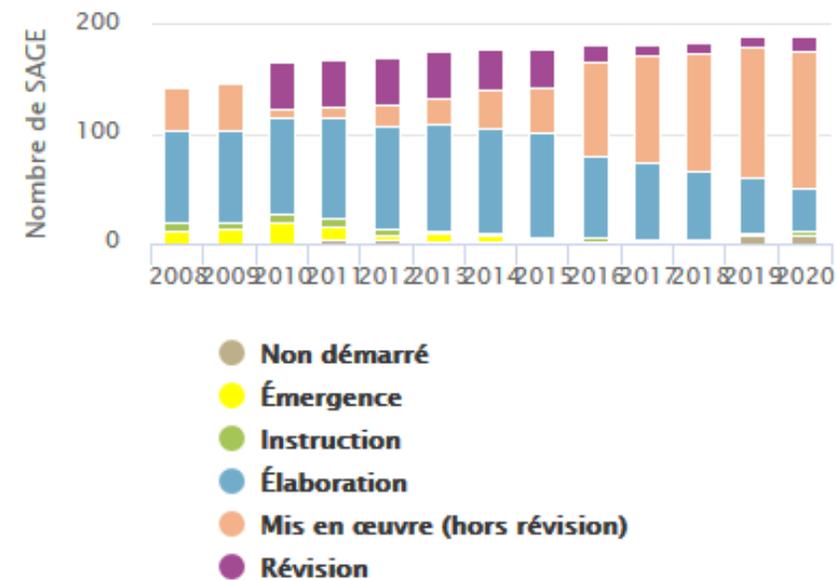


Nombre de SAGE par état d'avancement

Phase	Nombre
Non démarré	7
Émergence	0
Instruction	3
Élaboration	28
Mis en œuvre	153
Dont en révision	13

Nombre de SAGE par état d'avancement en France

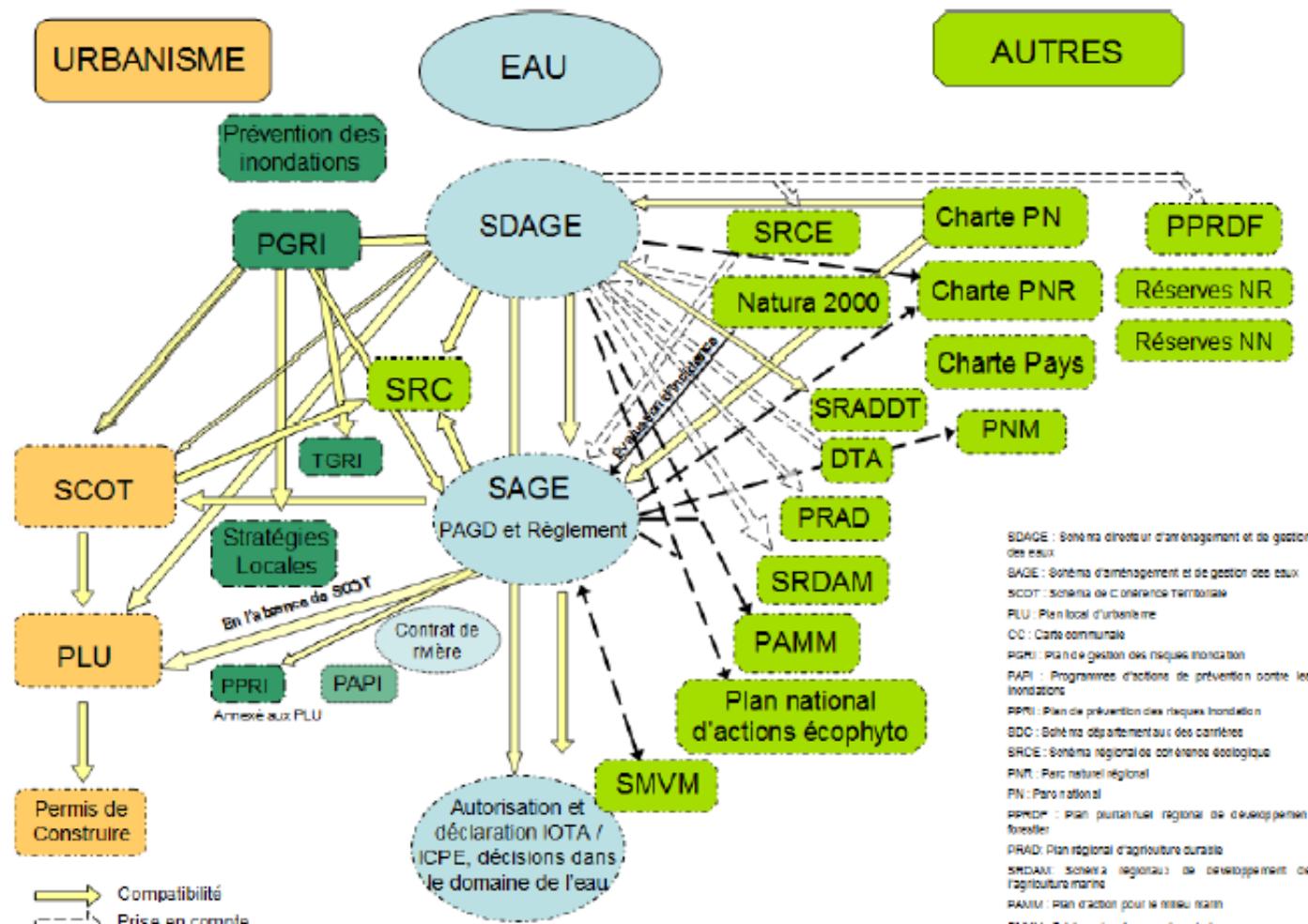
Emprise : Nationale | Fréquence de MàJ : Annuelle | Métadonnées



Une volonté claire d'optimiser le SAGE dans un contexte évolutif...

- Nécessité d'une prise de recul après plus de **25 ans d'existence**;
- Montée en puissance **d'outils territoriaux divers** (politique captages, PTGE..) ;
- Evolution des compétences dans le domaine de l'eau (**GEMAPI**) et impact sur la **gouvernance locale** ;
- Nécessité d'instaurer un dialogue avec les acteurs de l'aménagement pour assurer une mise en compatibilité des **documents d'urbanisme** ;
- Déclinaison des objectifs des SDAGE avec des ambitions locales renforcées ;
- Défi de l'adaptation au **changement climatique**.

Une volonté claire d'optimiser l'outil SAGE dans un contexte évolutif...



Lancement d'une étude évaluative de la politique des SAGE en 2020

Qu'est-ce qu'une évaluation de politique publique ?

« L'évaluation d'une politique publique a pour objet...d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre...de reconnaître et mesurer ses effets propres...et de former un jugement sans valeur »



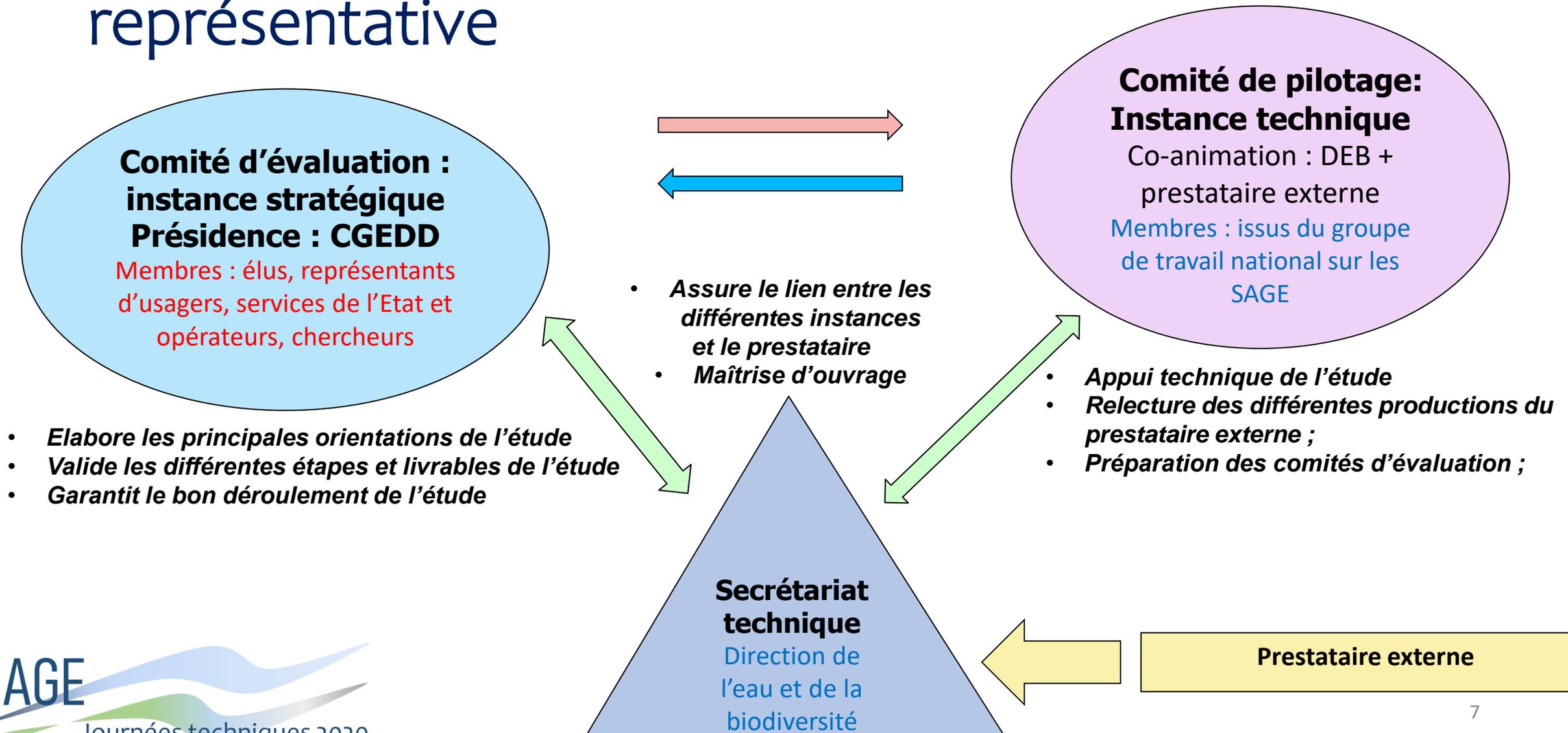
Une étude évaluative n'est pas :

- Un contrôle, un audit, une critique négative ou un jugement sans appel, un bilan critique

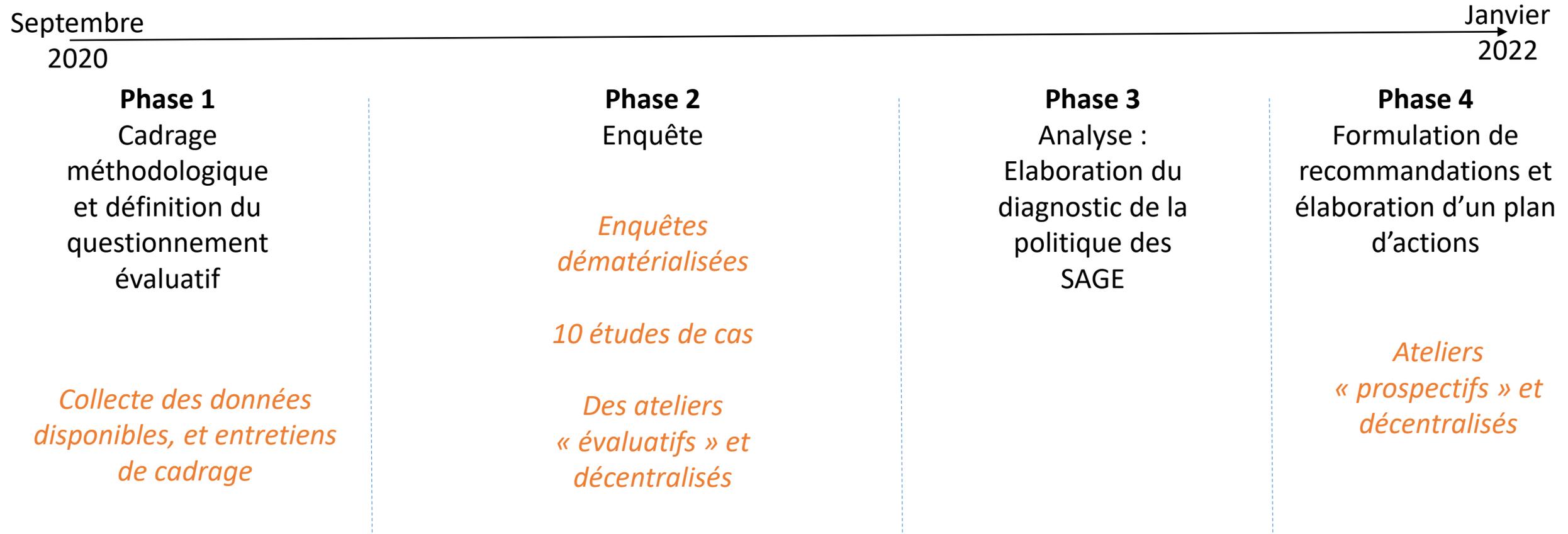
Pour quels objectifs ?

- évaluer les **résultats de la mise en œuvre du SAGE** (succès rencontrés, difficultés, effets notables sur d'autres politiques publiques...) tout en les confrontant aux objectifs du législateur et aux enjeux qui sont ceux du porteur de la démarche au niveau local ;
- interroger la **plus-value du SAGE au regard des enjeux actuels et futurs**, et questionner sa pertinence, au regard du territoire concerné et des autres outils de gestion des ressources en eau existants.
- La DEB engage une étude évaluative, présidée par le CGEDD et **visant à soumettre des propositions d'évolutions du SAGE à la ministre en charge de la Transition écologique.**

Une étude dotée d'une gouvernance solide et représentative



Méthodologie : une étude co-construite avec les acteurs des territoires



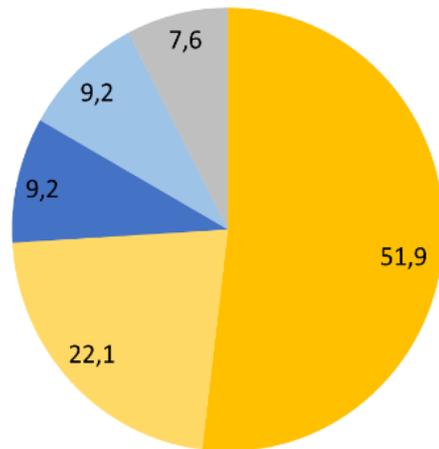
Une étude évaluative nourrie par des réflexions sur la gouvernance du SAGE

- Rappel : Déroulement d'une consultation nationale des CLE entre août 2019 et décembre 2019 ;
- Un taux de réponse particulièrement satisfaisant : **145 réponses de CLE concertées** ;
- Des résultats particulièrement riches d'enseignements et de pistes de travail

Quelques résultats

FONCTIONNEMENT DES CLE

A3a- Identifiez-vous un manque de fluidité propre au renouvellement des membres de la CLE ? (réponses exprimées en %)



■ OUI ■ Plutôt OUI ■ NON ■ Plutôt NON ■ Sans avis

Un manque de fluidité des CLE estimé pour 73% des avis

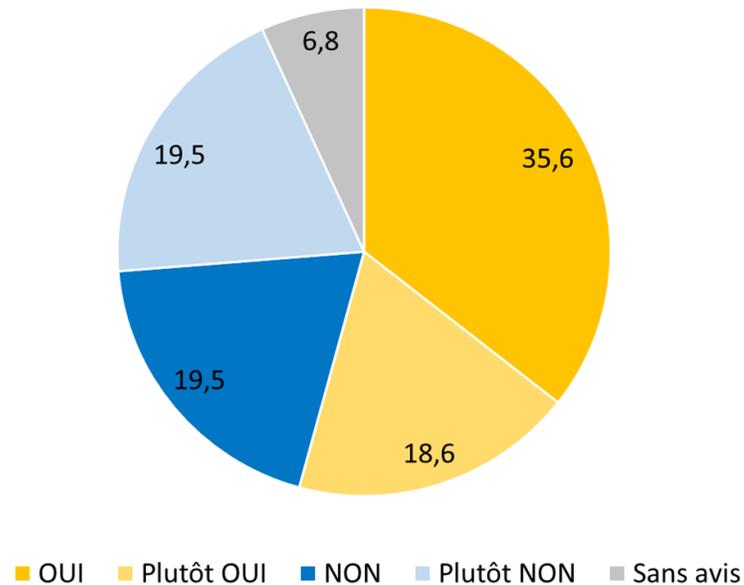
Vous estimez que :

- **La procédure de renouvellement des CLE lourde qui génère des absences de sièges, ce qui entrave le fonctionnement des travaux de la CLE;**
- **Qu'elle pourrait être calquée sur le calendrier des élections municipales;**
- **Le tempo de désignation des nouveaux membres élus par les associations des maires est trop long.**

Quelques résultats

COMPOSITION DES CLE

B1a- Seriez-vous favorable à ce qu'un pourcentage de représentants d'EPCI-FP soit formellement fixé dans la composition du collège des élus ? (résultats exprimés en %)



Une majorité de participants (54,2%) s'exprime en faveur d'un pourcentage fixe d'EPCI-FP dans le collège des élus avec des avis restent mitigés

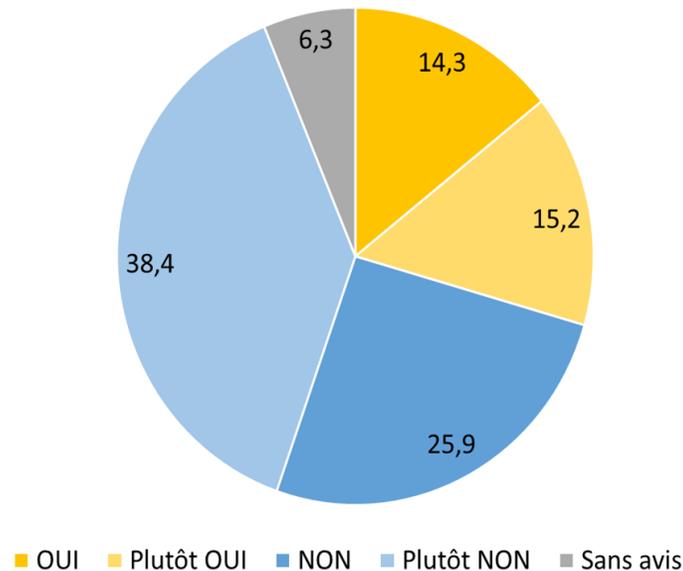
Vous êtes favorables :

- à l'entrée et au renforcement des EPCI dans la composition de la CLE (GEMAPI, aménageurs, échelles différentes.....), mais fixer un pourcentage s'avère être contre-productif
- pour conserver une grande majorité d'élus communaux dans la composition du premier collège de la CLE

Quelques résultats

COMPOSITION DES CLE

B3a- Estimez-vous que les acteurs de l'aménagement sont suffisamment représentés au sein de la CLE ? (résultats exprimés en %)



Une large majorité (plus de 64%) estiment que les acteurs de l'aménagement du territoire ne sont pas suffisamment représentés en CLE.

Vous proposez que soient intégrés à la CLE :

- **des acteurs de l'aménagement à l'un des collèges de la CLE** (porteurs de SCOT, aménageurs, services de l'Etat)

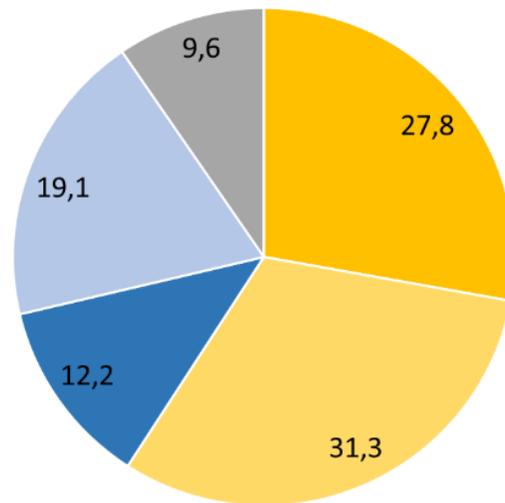
ou

- **des acteurs de l'aménagement en tant que personnalités qualifiées** (avec des avis divergents sur le poids à donner à ces PPA dans les décisions à prendre)

Quelques résultats

ROLE et PREROGATIVES DE LA CLE

C1a- Estimez-vous que la CLE manque de légitimité ?
(résultats exprimés en %)



■ OUI ■ Plutôt OUI ■ NON ■ Plutôt NON ■ Sans avis

Près de 60% des participants au questionnaire estiment que leur CLE manque de légitimité et de reconnaissance

Selon vous, la CLE manque de légitimité :

- **Non dotée d'une personnalité juridique, à l'inverse de la structure porteuse du SAGE ce qui la prive d'une dimension institutionnelle forte**
- **Dépourvue de personnalité morale, il est impossible pour la CLE de saisir la justice en cas de non application des objectifs ou des règles du SAGE.**
- **Ce qui se traduit par un manque d'association des CLE aux projets du territoire – dont certains à très forts enjeux dans le domaine de l'eau.**

Pour d'autres, cette légitimité s'acquière au fil du temps

En synthèse, quelques pistes d'actions que vous proposez

- **Améliorer le fonctionnement de la CLE:**

- mandat de la CLE alignée sur le calendrier des élections locales et désignations par les associations des maires plus cadrées)
- **Accorder à la CLE une personnalité juridique propre** (moyens humains et financiers propres, poursuite possible des pétitionnaires en cas de non application du SAGE);
- **Adapter la composition des CLE** au contexte institutionnel évolutif (GEMAPI ...)

En synthèse, quelques pistes d'actions que vous proposez

- Renforcer le rôle et la légitimité des CLE :
 - **Renforcer le caractère opposable des avis rendus** par la CLE,
 - Accroître **les échanges et la coordination avec les services instructeurs de l'Etat;**
 - **Associer la CLE en amont** des démarches/projets présentant des enjeux forts pour la ressource en eau
- Pérenniser son fonctionnement en assurant le financement des CLE



Merci pour votre attention !

Contacts : audrey.massot@developpement-durable.gouv.fr
Murielle.exbrayat@developpement-durable.gouv.fr
Anais.bailly@developpement-durable.gouv.fr